

> Mots-clés : BUDGET

>

> Adoption définitive de la Loi de programmation militaire 2014-2019 - Lead

>

> PARIS, 10 décembre 2013 (AFP) - Le Parlement a définitivement adopté mardi soir la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, qui fixe le cadre budgétaire de la défense pour les six ans à venir.

> Le Sénat a adopté par 164 voix pour contre 146 la LPM, défendue par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, dans des termes identiques à ceux votés par l'Assemblée nationale.

> Les sénateurs ont notamment rejeté un amendement déposé par le groupe écologiste, visant la suppression de l'article 13 vivement contesté par les acteurs du net. Cet article est destiné à renforcer l'accès des services de renseignements intérieurs, de police et de gendarmerie aux données téléphoniques et informatiques, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

> Pour les sénateurs écologistes, cet article tend à soulever de graves questions en termes de protection des droits et libertés individuelles. Ils reprochent aussi que la CNIL n'a pas été saisie pour avis de cette disposition.

> Le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), celui de la commission défense, Jean-Louis Carrère, et M. Le Drian se sont efforcés de les rassurer. "Les libertés publiques seront présentes tout en maintenant l'efficacité opérationnelle du dispositif", a déclaré M. Le Drian.

> Pour M. Sueur, la loi "accroît les garanties et contrôles en matière d'accès aux données et d'opérations de géolocalisation". Quant à la CNIL (commission informatique et libertés), "elle sera forcément amenée à s'exprimer sur le décret qui devra permettre l'application du texte", a-t-il dit.

> La loi de programmation prévoit 190 milliards d'euros de crédits sur la période 2014-2019, avec un budget annuel maintenu à 31,4 milliards d'euros jusqu'en 2016, à hauteur de 1,5% du PIB, et en légère progression ensuite.

> Pour maintenir un dispositif militaire cohérent en période de crise, le texte prévoit la suppression de 34.000 postes dans les armées en six ans, dont 7.881 en 2014.

> A l'horizon 2019, la défense devrait compter 242.000 personnes (militaires et civils). Les premières restructurations ont été annoncées cet automne, avec la dissolution de plusieurs régiments et unités dès 2014.

> Cette réduction des moyens a été critiquée par Gérard Larcher (UMP) qui a jugé que "cette logique-là ne répond ni aux attentes ni aux besoins de nos soldats, qui pour assurer leur missions ont besoin de confiance". "Sur l'engagement des forces à l'étranger sûrement, oui, il y a consensus, mais pas sur les moyens que nous devons faut y consacrer", a-t-il poursuivi en expliquant le vote négatif de son groupe.

> En revanche, le centriste Jean-Marie Bockel a souligné que "la majorité du groupe UDI-UC votera cette LPM dans une démarche de soutien à nos armées".

> A gauche, le texte a été voté par les sénateurs socialistes et RDSE (à majorité PRG). Les communistes se sont abstenus alors que la grande majorité des écologistes a voté contre.

> jlp/jba/DS

>

>

> DÉFENSE-PARLEMENT-BUDGET-LPM-ARMÉE - 10/12/2013 20h14 GMT - AFP

> --

> Service : Monde (FRS)

>

> Filtre : BUDGET

> (texte plein) BUDGET

>